



## Décision de radiodiffusion CRTC 2006-18

Ottawa, le 26 janvier 2006

**The Winnipeg Campus/Community Radio Society Inc.**  
Winnipeg (Manitoba)

### Renouvellement administratif

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio de campus axée sur la communauté CKUW-FM Winnipeg, du 1<sup>er</sup> mars 2006 au 31 août 2006, aux modalités et conditions en vigueur dans la licence actuelle.
2. La demande de renouvellement de cette licence a été publiée le 12 janvier 2006 dans l'avis public de radiodiffusion CRTC 2006-2. Toutefois, le Conseil ne pourra pas se prononcer sur cette demande avant que la licence n'expire.
3. La décision publiée aujourd'hui ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de cette licence pourrait soulever. Le Conseil se prononcera sur la demande de renouvellement dans une décision subséquente.

Secrétaire général

*La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*